

# 6 – Obligations Équipes de Jeunes



*District Aveyron Football  
CODIR - Lundi 02/03/2026*





# DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

## Objectifs et Obligations à ce jour

Cohérence entre Compétitions Séniors et  
Structuration des clubs

Accompagner nos clubs vers une  
potentielle accession au niveau régional

Création groupe de travail

Obligation réglementaire en équipe de JEUNES suivant le niveau régional et départemental  
**PROPOSITION 2022/2023 V 3 version finale votée le 24 juin 2022 à l'A.G.**

	U20/U19/U18	U17/U16	U15/U14	U 13	U 11	U 9	U 7	Total E.	Sanctions
R1	2 (dans 2 catégories différentes)			1	1	1	1	6	- 3 pts au classement général + Amende
R2	2			1	1	1	1	6	
R3	2			1	2			5	
D1	2				2			4	Interdiction d'accession + Amende (100 € par équipe manquante)
D2	1 ou 2 équipes supplémentaires entre U11 et U7					2		3	
D3	1 ou 1 équipes supplémentaires entre U11 et U7					1		2	
D4	0				0			0	
D5	Néant				Néant			0	





## **DISTRICT AVEYRON FOOTBALL**

### **Réflexions du groupe de travail**

---

- **Importance sur l'ancrage des catégories Foot à 8**
- **Importance de pouvoir proposer une offre de pratique Foot à 11 pour pouvoir pérenniser les équipes Séniors**
- **Rappel que les ententes sont une possibilité déjà exploitée par les clubs ; donc 3 joueurs par catégorie, licenciés dans un club en entente, qui participent à 5 matchs minimum sont « suffisants »**
- **Le groupe de travail orienterait sa réflexion sur la nécessité de demander 2 équipes sur le Foot à 11, comme en R3.**

**Cependant, le delta par rapport aux obligations actuelles serait trop important ; en cas d'accession en R3, le club aurait une dérogation d'une saison pour se mettre en règle (et donc proposer une 2nde équipe en Foot à 11)**

- **Vigilance : la réglementation spécifique des Groupements met en lumière le « danger » que cela peut entraîner auprès de nos clubs formateurs porteurs.**





# DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

## Proposition du Groupe de Travail – D1

Obligation réglementaire en équipe de JEUNES suivant le niveau régional et départemental  
**PROPOSITION 2022/2023 V 3 version finale votée le 24 juin 2022 à l'A.G.**

	U20/U19/U18	U17/U16	U15/U14	U 13	U 11	U 9	U 7	Total E.	Sanctions
R1	2 (dans 2 catégories différentes)			1	1	1	1	6	- 3 pts au classement général + Amende
R2	2			1	1	1	1	6	
R3	2			1	2			5	
D1	1			1	1	1		4	Interdiction d'accession + Amende (100 € par équipe manquante)
D2	1 ou 2 équipes supplémentaires entre U11 et U7				2			3	
D3	1 ou 1 équipes supplémentaires entre U11 et U7				1			2	
D4	0				0			0	
D5	Néant				Néant			0	

Pas d'augmentation du nombre d'équipes requis, mais répartition différente.

Intérêt porté au Foot à 8, et le fait de ne demander « qu'une » équipe de Foot à 11 est le compromis entre les obligations actuelles et la logique sportive.

**Point négatif : seuls 3 joueurs licenciés sur une catégorie Foot à 11 peuvent suffire...**





# DISTRICT AVEYRON FOOTBALL

## Proposition du Groupe de Travail - D2

Obligation réglementaire en équipe de JEUNES suivant le niveau régional et départemental  
PROPOSITION 2022/2023 V 3 version finale votée le 24 juin 2022 à l'A.G.

	U20/U19/U18	U17/U16	U15/U14	U 13	U 11	U 9	U 7	Total E.	Sanctions
R1	2 (dans 2 catégories différentes)			1	1	1	1	6	- 3 pts au classement général + Amende
R2	2			1	1	1	1	6	
R3	2			1	2			5	
D1	1			1	1	1		4	Interdiction d'accession + Amende (100 € par équipe manquante)
D2	1 Équipe (ou 1 suppl. en U11 ou U13)			1	2		4		
D3	1 ou 1 équipes supplémentaires entre U11 et U7					1		2	
D4	0					0		0	
D5	Néant					Néant		0	



# Merci pour votre implication



*District Aveyron Football  
CODIR - Lundi 02/03/2026*

